



PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA PRÉFÈTE

Mende, le 30 juin 2020

Monsieur le député,

Suite à mon courrier du 26 juin 2020, je souhaitais vous apporter les informations complémentaires suivantes.

L'évènement météorologique que nous avons subi le 12 juin dernier était d'une ampleur exceptionnelle pour la saison. Météo France a enregistré des précipitations atteignant 112 % des valeurs décennales sur les différentes stations. Des pics considérables des hauteurs d'eau, de l'amont vers l'aval, ont été mesurés sur le Tarn (+5m par rapport à la normale à certains endroits), le Lot (+2m) et l'Allier (+3m).

Comme vous le savez, le réseau routier a été très fortement endommagé, avec une coupure de la RN106, interrompant totalement la circulation. Compte-tenu de l'urgence de la situation et de son impact sur la vie des populations, les services de l'État se sont immédiatement mobilisés afin de remettre en état au plus vite la chaussée.

J'ai à nouveau réuni aujourd'hui les deux Directions départementales des routes compétentes sur les zones sinistrées, afin de m'assurer que le calendrier de rétablissement de la circulation soit le plus resserré possible, avec une solution qui garantisse la sécurité des usagers.

Suite aux intempéries, la DIR Méditerranée a procédé sans délai à l'évacuation de blocs de plus de 5m³ obstruant le tronçon allant d'Alès au Col de Jalcreste, ainsi qu'au dégagement des blocs en hauteur menaçant de se détacher.

Sur le tronçon allant du Col de Jalcreste à Cassagnas, un effondrement de plus de 1m de profondeur et 25 mètres de long a eu lieu. Dans le cadre des marchés publics pour sélectionner l'entreprise des travaux de voirie, la DIR Massif Central a suivi une procédure d'urgence et déjà pu sélectionner l'entreprise, qui commencera les travaux dès aujourd'hui.

Grâce à la diligence de tous les acteurs, les travaux de renforcement permettront de **rouvrir la circulation de la RN106 sur une voie avec alternat dès le 17 juillet**, sauf événement impondérable ou diagnostic défavorable lors des études complémentaires menées en parallèle. Ces travaux nécessitaient **la somme de 600 000 euros, qui a été immédiatement engagée.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le député, l'expression de ma considération distinguée.

Très cordialement

Valérie HATSCH



Monsieur Pierre MOREL-A-L'HUISSIER
Député de la Lozère